



## COMMUNIQUÉ

*Pour publication immédiate*

### Consultation sur la discrimination systémique et le racisme au Québec

**Montréal, le 14 août 2017.** La *Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes* (TCRI) accueille avec intérêt la décision du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) de mener une Consultation sur la discrimination systémique et le racisme au Québec avec la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)

En tant regroupement de 141 organismes œuvrant auprès des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut à travers le Québec, la TCRI a émis depuis 1979 de nombreux avis et recherches traitant des facteurs structurels et systémiques qui contribuent aux iniquités sociales vécues par les personnes immigrantes et racisées, qui proposaient aussi des solutions concrètes et durables pour lever ces iniquités.

Par ailleurs, il est important de rappeler l'existence de nombreuses études et recherches universitaires et communautaires ayant étudié et documenté les effets de la discrimination systémique et du racisme sur l'intégration socioéconomique des personnes immigrantes et racisées et l'absence d'imputabilité des institutions et des acteurs socioéconomiques encore réticents à des changements de pratiques et à une représentation équitable d'une population de plus en plus diversifiée.

Bien que nous prenions acte de la pertinence d'une telle consultation, nous nous devons toutefois d'émettre des réserves importantes notamment quant aux délais et échéancier prévus pour cette consultation.

Considérant l'importance du sujet et la gravité des effets de la discrimination et du racisme sur la vie des personnes et sur la société plus généralement, nous ne pouvons que déplorer qu'un tel processus soit précipité. Rappelons que l'annonce de la consultation a été faite le 20 juillet et que la date limite pour le dépôt des propositions a été fixée au 18 août. En pleine période des vacances, alors que la majorité des acteurs communautaires, institutionnels et privés fonctionnent à effectifs réduits, cela laisse à peine quatre semaines aux organismes pour mobiliser des partenaires, recruter des participants, élaborer une stratégie de consultation, et produire un montage financier et calendrier d'activités.

La TCRI déplore que l'échéancier de la consultation constitue en soi un obstacle structurel à la participation de nombreux acteurs qui voudraient s'exprimer sur ces questions et demande une prolongation du délai de dépôt de projets.

Par ailleurs, la TCRI se questionne de l'absence de représentants sociaux et institutionnels de la société d'accueil à cette consultation. Nous croyons fermement qu'une discussion publique sur la discrimination et le racisme ne doit pas se limiter à une recension de cas individuels et de récits des personnes qui en sont victimes. Elle doit nécessairement inclure toutes les parties, notamment celles qui ont le pouvoir d'effectuer des changements en faveur d'une plus grande inclusion des groupes discriminés. De plus, elle doit s'appuyer sur une vision collective, et non individuelle, des enjeux et par définition, sur une analyse systémique de nos structures et institutions.

Enfin, de par leur mission et l'expertise qui en découle, la TCRI et ses membres s'attendent à être étroitement associés aux étapes du processus de consultation tels que les groupes de travail et le forum public.